

26 - Suppression des discontinuités cyclables

RD117 – Passerelle sur le Saint-Jaume

à Caudiès de Fenouillèdes

Préambule :

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissements 2019-2023 au titre du volet « suppression des discontinuités cyclables », la réalisation d'une passerelle sur le Saint-Jaume permettra la mise en continuité de l'itinéraire parallèle à la RD117 à Caudiès de Fenouillèdes.

La liaison cyclable entre Caudiès de Fenouillèdes et la véloroute nationale V81 à Saint Paul de Fenouillet représente un atout certain pour le développement de l'itinérance à vélo dans l'Agly Fenouillèdes. Cette liaison est structurante à l'échelle du Département.

Prescriptions techniques

Franchir le St Jaume avec une passerelle de 40 mètres de longueur sans appui intermédiaire dans le cours d'eau et d'une largeur utile de 3m. L'emprise relève du domaine communal et Départemental.

La structure de cette passerelle est en acier autopatinable : c'est un acier qui n'a pas besoin de protection anti-corrosion et limite donc l'impact environnemental de cet aménagement.

L'emplacement de la passerelle dans un site naturel et touristique (proximité de l'ouvrage SNCF – Train rouge de l'Agly) a incité le Département à solliciter l'assistance d'un architecte pour une meilleure insertion paysagère.

Mise en service octobre 2024



2025



leDépartement66.fr

**26 - Suppression des discontinuités cyclables
RD117 – Passerelle sur le Saint-Jaume
à Caudiès de Fenouillèdes**



[leDépartement66.fr](http://leDepartement66.fr)

